

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 4

Artikel: Le patois de Blonay : [suite]
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207528>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

La bibliothèque du bon Vaudois.

En vente au Bureau du *Conteur vaudois* :

- | | |
|--|----------|
| Causeries du « Conteur vaudois » (1 ^{re} série, 2 ^e édition, illustrée par Ralph) | Fr. 1 50 |
| Favey, Grognoz et l'Assesseur , récit complet des aventures de trois bons Vaudois, par L. MONNET, illustré par Ralph et J.-H. ROSEN | » 2 50 |
| Po Recafa , recueil de morceaux patois, prose et vers (Payot et Cie, édit.) | » 1 80 |
| Mélanges vaudois , de L. FAVRAT (Payot et Cie, édit.) | » 1 — |
| Le Roman romand (Payot et Cie, éditeurs). 3 premières livraisons, en vente séparément : | |
| 1. A. BACHELIN, <i>La Carrochonne, La Marquise</i> | » — 60 |
| 2. PHILIPPE MONNIER, <i>Nouvelles</i> | » — 60 |
| 3. ED. ROD, <i>Scènes de la Vie suisse</i> | » — 60 |

L'INSTRUCTION CIVIQUE EN CHANSONS

Le Cercle démocratique de Lausanne a commémoré, samedi dernier, la date de l'émancipation du Pays de Vaud par une petite fête dont le clou a été une amusante saynète de M. Jules Cordey, agrémentée de ballets réglés par M. J. Cottier. On a vu paraître dans cette œuvre le rejeton d'un roitelet du Soudan, désireux d'introduire dans ses futurs Etats des institutions politiques calquées sur celles de notre canton. Il les ignorait; mais on les lui a fait connaître par des couplets qu'il retiendra sûrement, car il en a emporté le texte.

Après qu'il eut saisi ce qu'on entend par la séparation des pouvoirs, il apprit, sur l'air de « Quand Margoton va-t'au moulin », ce qu'est le Grand Conseil :

On a chez nous au Grand Conseil (bis)
Toujours un beau temps sans pareil (bis)
Puisqu'on voit dans la salle,
Sous un beau tapis qu'on voudrait vermeil,
Puisqu'on voit dans la salle,
La table du soleil.

Il sut, sur l'air « Il pleut bergère », ce que sont les lois :

Il pleut, il pleut des codes,
Des décrets et des lois ;
Sur les vins, sur les fraudes,
L'absinthe et les faux poids,
Les chemins, les fabriques,
La chasse, etcétéra.
Quelle sainte boutique!
Qui s'y reconnaîtra ?
Il pleut, il pleut des codes,
Des lois et des décrets,
Bien seulette, la mode,
Echappe à leurs arrêts,
Et promène en maîtresse
Ses jupes à chantageau,
Ses décolletés princesse,
Ses monstrueux chapeaux.

On l'initia au mécanisme du pressoir que manie le fisc, puis aux attributions du Conseil d'Etat, sur l'air de *Fra Diavolo*. La chanson du gouvernement se termine ainsi :

Un roi très populaire
Aurait voulu que tout Français,

Le dimanche eût des poulets
A manger à souhait.
Notre désir sincère
Serait de voir nos habitants
Dans l'aisance à soixante ans,
Mangeant des ortolans.
Comment ?
Par les retraités populaires
Qui fourniraient aux vieilles gens,
Une rente en argent.

Après le gouvernement, ses fonctionnaires,
sur l'air de « La belle Suzon » :

Notre beau canton
Aurait fort à faire
Si nous n'y étions
Nous et nos fonctions

Gai, gai, rassurez-vous ;
Nous sommes-là, nous, les fonctionnaires
Gai, gai, rassurez-vous,
Comment l'Etat marcherait-il sans nous ?

. Vous voyez nos noms
Dans cet annuaire,
Avec nos prénoms
Mais pas nos surnoms

Gai, gai, tout le détail ;
Les receveurs, les préfets, les notaires,
Gai, gai, tout le détail,
Etat civil, inspecteurs du bétail.

Le petit prince nègre voulut savoir à quoi servent les gardiens de l'ordre public. Gendarmes et militaires le lui dirent. Il s'extasia en apprenant le nom et le rôle de nos cours de justice, dont il n'avait pas la moindre idée :

Nous sommes de bons magistrats,
You pindi ! You pinda !
La terreur des scélétrats,
You pindi ! pinda

Avec nous faut marcher droit,
Suivre le sentier étroit
You pinda et you pindi !
Nul forfait n'est impuni
You pinda et you pindi !
Gare le Péni :

Hardi,
Au riz
Et aux macaronis
Hi !

Les assassins, les escrocs,
You pindi ! you pindoc !
A nos cœurs font-ils toc, toc ?
You pindi, pindoc !

Nous résistons à ce choc
Et nous leur disons : « Au bloc »,
You pinda et you pindi !
Pour vous, nous avons choisi
You pinda et you pindi !
L'hôtel Béthusy.

Hardi,
Au riz
Et aux macaronis
Hi !

Son altesse noire est repartie pour son pays avec l'intention d'y instituer des cours d'instruction civique sur le modèle de ceux de MM. Cordey et Cottier. Et c'est ainsi que se répandront du même coup dans son royaume des mélodies variées, les sciences politiques républicaines et le renom de Lausanne, ville d'éducation.

Taupage et messelage

DANS nombre de communes rurales du canton de Vaud, le traitement des taupiers et des gardes-champêtres est payé en partie par les propriétaires fonciers. C'est là d'ailleurs une contribution si minime, que les frais de recouvrement par la poste, la dépassent parfois. Ainsi, le facteur a présenté, l'autre jour, à un propriétaire de Jouxens-Mézery, la note ci-après :

Remboursement.	
Frais de taupage et de messelage,	Fr. 0,05
Port	» 0,12
Total	Fr. 0,17

Taupage ne figure pas dans le dictionnaire de l'Académie, mais le mot s'explique de lui-même. Messelage, qui ne s'y trouve pas non plus, dérive du nom patois du garde-champêtre : *messalei*, *mussalei* ou *messellier*.

LE PATOIS DE BLONAY

II

On a vu¹ que le *Glossaire du patois de Blonay*, par M^{me} Odin, est riche en notes consacrées à l'enfance. En voici encore quelques-unes :

Kan on va batsi, lé parain et lé marainè ne déivon pa sé rêverî : cein fâ louchi lé z'einfan.

Fô pa mothrâ le meryau éi petit z'einfan, cein lou grâve dé dévezâ.

Kan lé z'einfan l'on la bara su le nâ, voullion éithre fyé. (La bara est la veine du front, parfois très visible chez les nouveau-nés.)

On yâdzo ke l'avan koumeniyâ, lé z'einfan ne dezan pa mé mama à lou mèrè et ne la tutéyivan pa mé non plu, ma to cein l'a tsandzi.

Un garçon que sa mère grondait en lui disant : « Molaléva ke l'éi ! » lui répondit : « Se su mola-lévé, ko que m'a aléva ? »

Les enfants crient à quelqu'un qui leur fait ombrage :

Péi dé tsin, péi de lau,
Rèimoua té dé mon sètau.

M^{me} Odin n'est pas moins documentée en ce qui a trait au mariage :

Il n'y a pas plus de vingt ou trente ans, écrite-elle, que la mode des anneaux de mariage a été introduite à Blonay. Tels jeunes gens qui n'ont pas les cinq sous pour monter leur ménage ne craignent pas de dépenser vingt à vingt-cinq francs pour une alliance.

A Blonay, la jeune fille ne reçoit pas ses amoureux dans sa chambre, comme cela se pratique ailleurs : la veillée se passe à la cuisine, à côté de laquelle se trouve toujours la chambre à coucher des parents. Jusqu'à ce qu'elle ait fait un choix, elle laisse entrer plusieurs jeunes gens à la fois, et la soirée se passe fort gaiement ; mais, dès qu'elle a un préféré, celui-ci est seul admis à *cortizâ*.

Autrefois, une fille ne devait pas se marier avant d'avoir lavé une toile de paillasse neuve

Conteur vaudois du 21 janvier.

avec un drap neuf dedans ; elle ne convolait pas non plus avant d'avoir porté une hottée de sable au haut de la Raie de Chenelly.

Quand on se marie, il ne faut pas, au sortir de l'église, regagner la maison par le même chemin : cela ne porte pas bonheur. Mauvais présage encore, lorsque la noce rencontre un enterrement, ou que deux couples s'unissent le même jour, dans le même temple. Le jour des noces, il faut briser quelque chose dans la maison, pour le bonheur des mariés ; il est bon aussi de croiser un char de fumier. La pluie et la neige sont des signes favorables, mais pas le vent.

L'« amie de noce » apportait jadis des *boussalé* à l'épousée, le matin de son mariage, dans une élégante corbeille enrubanée. Les *boussalé*, offrande de bénédiction, sont des pains ou *turbans*. Ils figuraient au cortège et au festin de la noce. La *tzermalâire* les portait sur sa tête, même assise en croupe sur sa haquenée, de la maison de la mariée jusqu'à l'église et de l'église jusque chez l'époux. En retour, la mariée offrait à l'« amie de noce » un mouchoir de tulle brodé, semblable au sien. L'époux lui donnait une belle *torche* pour porter la corbeille de *boussalé*. Tous les gens qui se mariaient allaient à cheval. L'épouse se mettait une belle grande jarretière de ruban rouge, qui dépassait la robe. Au retour du temple, le *tzermalâi* avait le droit de lui détacher sa jarretière et de la mettre à son chapeau.

Certains parents, mécontents de leur fille, n'ayant pas voulu lui faire de trousseau, on disait d'eux : « Léi an balli tot son trosséi dein on krêto. » — Le krêto (krato, dans le Jorat) est cette étroite corbeille dont on se sert pour cueillir les cerises.

En parlant de l'union de tout jeunes gens sans aucune expérience et dépourvus du strict nécessaire pour se mettre en ménage, on emploie le terme dédaigneux de *mariolâ* : « Mariolâ vo pi, vo z'ein arêi assetu prau ! »

Les filles de Blonay sont d'avis au reste qu'un prétendant qu'on connaît est préférable, même avec ses petits travers, à un autre dont on ne sait rien et qui a peut-être de graves défauts : « Vau mi n'ein preindre ion k'on kogné et ke pisse ou lli, tyé ion k'on ne kogné pa et ke sé fá tot permi. »

Aux mots *bézon*, *bézetta* (baiser), l'auteur explique qu'ils ne sont employés, avec les quatre qui suivent, sauf *bresson*, que dans le malicieux quatrain par lequel on raille les nouveaux mariés :

La premier' an-nayé : bézon, bézetta ;
La sécond' an-nayé : bresson, bressetta ;
La troisièm' an-nayé : bousson, boussetta ;
La quatrièm' an-nayé : passa, lésse-mô passâ.

(La première année, les bécots ; la seconde, l'action de bercer alternativement ; la troisième, les clagues ; la quatrième : « Passe ! » (dit le mari), « laisse-moi passer ! » (dit la femme).

A propos du mot *uti*, on lit que, lorsque de jeunes époux ont comme premier enfant une fille, de compatisants voisins et amis leur disent en plaisantant : « Lé valet vindr' aprî, lè z'uti po lè frère son pa brezî. »

(A suivre.)

V. F.

HONNI SOIT...

QUELQUES jeunes demoiselles de Chambresous-le-Grand avaient décidé de lancer une souscription pour offrir un drapeau à la Société des infirmiers de cette ville. Bien à tort, nous semble-t-il, les membres de cette intéressante (et utile société) n'ont jamais été très populaires ; serait-ce parce qu'ils nous rappellent un peu trop les petites misères de notre nature humaine ? Toujours est-il qu'à Chambresous-le-Grand, l'on avait trouvé tout naturel d'offrir un drapeau à la « Perce-oreille », la principale chorale de la localité ; on avait également

fait don de bannières à la « Bourdonnante », la fanfare aimée, et à la « Tremblottante », la gentille estudiantina qu'on allait applaudir les beaux soirs d'été sous les grands ombrages du Parc de la Liberté ; et pourtant l'on trouva très singulier d'en faire de même à l'égard de la Société des infirmiers.

Mais les personnes qui s'étaient mises à la tête de cette entreprise ne se laissèrent pas décourager. Elles firent tant et si bien qu'elles arrivèrent à leurs fins et que la somme nécessaire fut trouvée. Quand il fallut faire broder l'inscription sur le drapeau de soie brochée, elles eurent un moment d'hésitation, ne sachant trop qu'y mettre. Enfin, après mûres réflexions, faisant allusion à la fois aux critiques qu'avait provoquées leur initiative et au but humanitaire de la société, elles décidèrent d'orne le drapeau de la devise suivante :

« Honni soit qui mal y pense. »

BERT-NET.

Elle s'y connaît. — Au café. Un client :

— Dites-donc, garçon, il y a une mouche qui nage dans ma chope !

Le garçon, d'un ton bonhomme : « Hé ! oui, ces bestioles-là savent aussi ce qui est bon. »

Une déveine. — Pourquoi pleures-tu, Paulot ?

— Mon papa m'a donné un parapluie, le jour de l'An ; mais je puis pas m'en servir : il ne pleut plus du tout ! Hu, hu, hu !

A l'abaï

IE vu vo z'ein contâ iéna que s'é passâie tzi no lâi a grantein :

Vo séde que dein lè veladzo, ti lè z'an, lâi avai onn'abaï ao mai de mé. Lo deçando, ti cliiau qu'en fran allâvan terî, bevessan qu'ouéi verro et, on iâdzo que l'avan ramassâ lâo prî, retornâvan tot bounamein à l'ôto.

La demeindez aprî midzo, l'étâi on n'autro affaire : on arâi de que l'étâi on petit tir fédéral, lè valet et lè fellie de ti lè veladzo dâi z'einveron venian pé beinde po dansî, et s'ein pouavan bâillî tan que la né dourâve.

Dâi iâdzo, lâi avâi dâi brouillon que n'fran contein que quand l'avan tzertzi tzeçagne, et profitâvan dé loté lè z'ocçajons po sé fottre onna dedzalâie.

A l'iénâ de cliiau fite, à la miné, peindein que lè musicien medzîvan on bocon, cliiau de B^{'''} reprodzîvan tot per on coup à cliiau de P^{'''} de gardâ peindein l'hivè onna provejon dé vouîpe et dé tavan por ein avâi l'an d'apri, et cliiau de P^{'''} de lâo repondre que gardâvan lè bordanne et lè quinze de dein on n'artze, su lo cholâ dâo prîdzo.

D'on mot à on n'autro, lè pllie einradzi s'eimpougniran et sè bâilliran onna dedzalâie d'on diabllo, de manière que l'avan dérotzi l'estrada dé la musiqua et que lo cornet, lo clavicor et lo bombardon rebattâvan su lo pliantzi asse rido que dâi follie sêze. Lou bombardon que l'avâi reçû on pucheint cou dé pi, avâi on perte et l'é-tâi à maiti éclliâffâ.

Quand lè musicien l'an zu fini de goûtâ et que l'an volliu recoumînci à djuvi, pas moyan : lou bombardon n'en pouâve pliequa. Lo carbatier, qu'on lâi d'abo z'Louis dau Lodzi, étâi tot eimbêtâ, mâ l'a d'abo z'Louis on remido : ie dese à clii que djuvive dâo bombardon : « Ne lâi a pas tant de mau, ie vé appliéyi mon éga et tracî tzi Justin à la Clia ; ie vâo prou mé prêtâ son bombardon ; dein demi-ora vo porrai recoumeincî à djuvi. » Dinse de, dinse fé.

Lè po cein que lè valet de B^{'''} et cliiau de P^{'''} n'on jamais osâ retornâ dansî à clii abaï, câ cliiau dé sti indrâ l'avan djurâ que, se lâi revenian, ie voliâvan ti lè z'étertî.

On vestî de Marc à Louis.

Niaiseries. — Une élégante jeune personne disait, l'autre jour, à une paysanne :

— Vos œufs sont toujours bien petits, madame : ou bien vous affamez vos poules, ou bien vous leur prenez les œufs trop tôt !

Cela rappelle la *puzdzenaire* (jeune servante qui soigne la basse-cour) du château de Pompaples : elle ne donnait rien à une jeune couvée, parce qu'elle croyait que les poussins étaient leur mère quand ils se cachaient sous ses ailes. De là est venue la phrase proverbiale : « L'è asse cura (bête) que la pudzenaire de monsu de Pompaples. »

LE JOVIAL HOTELIER

M. Gustave Bettex, rédacteur de la *Feuille d'avis de Montreux*, a rappelé récemment dans son journal le souvenir d'un grand hôtelier que la fortune n'avait pas grisé et qui avait gardé toute la simplicité d'allures du Vaudois avec, en plus, une jovialité et un don de mystification lui appartenant bien en propre.

EN contemplant l'hospitalière façade du Grand Hôtel des Avants, propriété depuis quelques jours d'une société par actions, je me suis rappelé le radieux visage de celui qui fut l'âme des Avants, le vrai fondateur de cette station : Ami Dufour.

Il n'est pas un de ses nombreux amis qui, en franchissant aujourd'hui le seuil de cette maison, ne cherche encore cette joviale figure, le sourire aux lèvres, le mot de bienvenue toujours empreint d'urbanité, aimant à faire les honneurs de chez soi, le cœur infiniment bon !

Quel gai compagnon ! Il avait choisi lui-même pour épitaphe ce distique : « Il nous a trop fait rire dans sa vie, pour qu'à sa mort on pense à le pleurer. »

Ami Dufour fut le plus aimable des farceurs ; il avait du feu et de la verve.

En a-t-il joué des tours ?

Certain jour, il emmena avec lui à Château-d'Œx une dizaine d'Argentins qui passaient l'hiver aux Avants. On y pénétra ; on prend place. Ami Dufour se présente au patron en qualité de médecin d'un asile d'aliénés.

— Vous n'avez rien à craindre, s'empresse-t-il d'ajouter. Les compagnons que je vous amène sont des fous très sages, mais qui deviendraient furieux s'ils buvaient une goutte, une seule goutte d'alcool. J'ai quelque course à faire dans le village ; je reviens à l'instant ; servez tout ce qu'ils vous demanderont, mais refusez formellement toute boisson alcoolique.

Et Dufour s'en va.

Nos Argentins demandent du Champagne : pas de réponse. L'un d'eux s'échauffe et l'aubergiste l'exhorte à patience. Le temps passe ; et la petite troupe revient à la charge. A défaut de champagne, elle se contenterait de grogs au rhum ou de vin blanc. Le malheureux hôtelier temporise toujours ; mais nos gens font un tel vacarme et menacent de tout casser ! Alors le tenancier ferme à clef la salle à boire et appelle au secours. La maisonnée accourt pour lui prêter main forte ; les passants s'attroupent ; on bloque la maison ; on se prépare à donner l'assaut au café. Des gourdins se brandissent...

— Ils sont fous, hurle le patron. Fous dangereux, fous à lier...

Nos Argentins se croyant menacés, se barricadent ; l'un d'eux ouvre une fenêtre, braque son revolver sur la foule et menace de tirer. Le gendarme accourt... heureusement suivi d'Ami Dufour qui, toujours pince-sans-rire, s'écrie :

— A table, Messieurs, le champagne est frappé !

Un autre jour, Dufour et deux de ses amis qui vivent encore à Montreux descendent dans une guinguette de la Gruyère. Du premier étage tombent des plaintes, des gémissements, des cris.

— Qu'y a-t-il ?